

Service assurance et contrats groupe	Certificat d'adhésion Dispositif de signalement des actes de violence Prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations	N°DSAV-
--	---	----------------

Entre

La collectivité ou l'établissement : «nomcol» représenté(e) par son «fonctionPersonne»,
«PrenomPersonne» «NomPersonne», agissant en vertu de la délibération n° en date
du

Et

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,
représenté par son Président, Philippe LOCATELLI agissant en vertu de la délibération n°2024- du
Conseil d'administration en date du 24 juin 2024,

Et

La société d'avocats STRADA, agissant en qualité de titulaire du lot 2 du marché 2024-02 (mise en
place pour le compte du cdg69 d'un dispositif de signalement et de traitement des actes de
violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes) : prestations de conseils,
d'accompagnement et de traitement des situations.

Il est préalablement exposé :

La collectivité a adhéré au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence,
discrimination, harcèlement et agissements sexistes dans le cadre de la convention « N°convention »
L'article 3 de cette convention précise que :

L'adhésion par la collectivité au contrat passé entre le cdg69 et le(s) titulaire(s) se déroule en deux
temps et donne lieu :

- à la conclusion de la convention avec le cdg69 qui permet notamment à la collectivité ou
l'établissement adhérent de bénéficier des outils de recueil des signalements,
- à la signature du présent certificat d'adhésion entre le titulaire STRADA avocats chargé des
prestations de conseil d'accompagnement et de traitement des situations, la collectivité ou
l'établissement et le cdg69.

Article 1 : Objet

Ce certificat précise les conditions de mise en œuvre des prestations définies aux 4.5 et 4.6 de
l'article 4 de la convention précitée et la participation financière correspondante.

Article 2 : identification de la collectivité

Identification de la collectivité adhérente bénéficiaire au sens du marché :

Identification de la collectivité adhérente	
Dénomination collectivité adhérente	
Numéro SIRET	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Tél. (standard)	
Courriel	
Coordonnées contact administratif	
Nom / prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	
Coordonnées référents du dispositif de signalement*	
Nom / prénom	
Fonction	
Téléphone (ligne directe)	
Courriel personnel	
Nom / prénom	
Fonction	
Téléphone (ligne directe)	
Courriel personnel	

*2 référents à identifier en cas de déport (si implication dans le signalement) ou d'absence du référent principal

Article 3 : Entrée en vigueur de l'adhésion et durée

Le début d'exécution des prestations est fixée à la date prévue par l'article 2 de la convention d'adhésion. Les agents des collectivités ayant conventionné et adhéré pourront alors bénéficier de prestations de conseils, d'accompagnement et de traitements de leurs situations et ce, jusqu'au terme du contrat fixé au 31 décembre 2028.

Les situations en cours de traitement à la date de fin du marché ou les nouveaux signalements arrivés avant ce terme seront intégralement pris en charge par le cabinet STRADA et feront, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 4 : Nature des prestations

Les prestations proposées par le cabinet STRADA sont détaillées aux 4.5 et 4.6 de l'article 4 de la convention précitée et permettent de répondre aux obligations qui incombent aux employeurs dans le cadre des 2° et 3° de l'article 1^{er} du décret 2020-256 précité.

Le cabinet STRADA, le cdg69 et la collectivité ou l'établissement adhérent conviennent expressément que les prestations telles que décrites au présent certificat s'entendent des prestations réalisées par le cabinet STRADA, c'est-à-dire par tout membre du cabinet STRADA, quelle que soit sa qualité, à l'exception des prestations intellectuelles listées aux articles, 4, 54 et suivants de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 ; lesquelles seront réalisées exclusivement par les membres du cabinet STRADA titulaires du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA) et régulièrement inscrits au Tableau de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris, et des prestations de soutien psychologique mentionnées à l'article 6 ci-dessous), lesquelles seront réalisées par un prestataire externe au cabinet STRADA, mandaté par lui à cette fin.

4.1 Prestations obligatoires

La collectivité ou l'établissement s'engage à acquitter les prestations d'orientation, de conseils juridiques et d'accompagnement psychologique selon la tarification prévue à l'article 6 du présent certificat. Le nombre d'heures d'accompagnement est à la discrétion du cabinet STRADA. La collectivité ou l'établissement adhérent fixe **l'enveloppe annuelle prévisionnelle** sur la base des statistiques de signalements du dernier marché : 1 signalement / an à minima pour les collectivités < 200 agents (forfait moyen de 520 €). Pour celles supérieures à 200 agents : nombre de signalements = 0,5% de l'effectif x coût forfait moyen de 520 €.

4.2 Prestations facultatives et supplémentaires

Le marché entre le cdg69 et le cabinet STRADA prévoit que la collectivité ou l'établissement peut faire appel au cabinet d'avocats pour assurer une enquête administrative sur demande, selon la tarification établie à l'article 6 du présent certificat, en vue d'assurer le traitement des faits par l'autorité territoriale.

Le cabinet STRADA propose également des prestations supplémentaires : bilans, formations, conseils aux experts désignés par la collectivité...(cf. article 6)

Article 5 : Obligations de la collectivité adhérente

La collectivité adhérente s'engage à :

- Régler dans les conditions définies dans le présent certificat d'adhésion, la rémunération due au cabinet STRADA,
- Coopérer avec le cabinet STRADA en mettant à sa disposition les éléments utiles à l'exécution de ses prestations : organigramme, référents, articulation du dispositif avec les ressources interne de la collectivité ou de l'établissement ...

Article 6 : Modalités financières – Rémunération de STRADA

Les montants relatifs aux prestations exécutées par STRADA, sont définis au marché conclu entre le cdg69 et STRADA comme suit :

Description des prestations	Forme du prix	Prix HT
Prestations liées à l'instruction de la recevabilité du signalement et au conseil de l'agent		
Coût horaire de conseil, d'étude du dossier et de rapport de restitution à la collectivité	Coût horaire	260
Coût horaire de soutien psychologique (prestataire externe)	Coût horaire	150

Prestations d'enquête administrative (sur devis préalable) : réunion de cadrage, planning d'intervention, auditions, analyse et rapport, restitution...

Coût horaire d'enquête administrative	Coût horaire	260
Autres prestations	Forme du prix	Prix HT
Réunion d'accompagnement à la mise en place du contrat (visioconférence)	Coût horaire	200 €
Réunion d'accompagnement à la mise en place du contrat (présentiel) (hors frais de déplacement)	Coût horaire	200 €
Réunion bilan ou de suivi (visioconférence) (hors frais de déplacement)	Coût horaire	200 €
Réunion bilan ou de suivi (présentiel)	Coût horaire	200 €
Formation (sensibilisation) sur demande des collectivités à destination des agents (hors frais de déplacement)	Coût journée	1200 €
Conseil aux experts / managers-RH-juristes désignés par la collectivité	Coût horaire	260 €
Reprise d'historique (étude des signalements en cours réalisés auprès d'un autre dispositif interne ou externe....)	Coût horaire	260 €

Article 7 : Facturation – Conditions de paiement

Le cabinet STRADA présentera ses factures sur la plateforme CHORUS pro selon le rythme suivant :

- au terme de chaque mois à partir de la prise en charge de l'agent, pour la totalité de la prestation débutée ou réalisée à cette date,
- à la livraison des enquêtes, des bilans et après la tenue des réunions et sessions de formation.

La collectivité ou l'établissement adhérent s'engage à :

- Fournir au cabinet Strada avocats le cas échéant le **numéro d'engagement annuel** dédié ainsi que le **code service**,
- Régler le montant des prestations facturées dans les délais maximaux de paiement définis au marché et par le Code de la commande publique.

Compte STRADA à créditer :

Nom de l'établissement bancaire :	Société Générale
Domiciliation :	NEUILLY MARCHE 44 av ch. de gaulle 92200 Neuilly Sur Seine
Identification Internationale de la Banque (BIC)	SOGEFRPP
IBAN	FR76 3000 3039 0100 0505 6603 426

Article 8 : Résiliation

Les adhérents disposent de la faculté de sortir du contrat-cadre chaque année, à la date anniversaire de leur adhésion effective, sous réserve de respecter un préavis de 3 mois, en notifiant au titulaire leur demande par lettre recommandée.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, en trois (3) exemplaires originaux, le

Pour la collectivité ou l'établissement :
Représentée par

Fonction :

Signature :

Pour le cdg69
Représenté par
Monsieur Philippe LOCATELLI

Fonction : Président

Signature :



Pour STRADA
Représenté par
Maître Rachid MADID

Fonction : Avocat associé

Signature :